

Réforme territoriale

La CGT Éduc'action vous informe



■ Le contexte

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation du territoire de la République) portant réorganisation de l'État consécutivement à la nouvelle délimitation des régions aura un impact sur l'organisation de l'Éducation nationale. Cette loi, approuvée le 16 juillet 2015, vient en complément de la MAPTAM (de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et de la réorganisation de la carte des régions (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 et loi n°2015-29 du 16 janvier 2015).

■ Les enjeux de cette loi

Au-delà d'un simple redécoupage territorial et d'une redéfinition des missions de l'État il s'agit de :

- mettre en musique la politique libérale voulue par l'Europe en réduisant la place des services publics,
- réduire la dette publique en sabrant les dépenses pour ces services publics,
- accentuer la mise en concurrence des territoires et des salariés en livrant les missions de service public à la marchandisation.

Cette réforme va bien au-delà d'un acte III de la décentralisation. C'est une refonte complète de l'architecture territoriale de la République, dans le but de préparer l'Europe des régions afin d'anticiper les stratégies du capital et sa financiarisation. En cela, elle engendre des bouleversements sans précédent.

Cette modification de l'organisation administrative de la France est en droite ligne des modifications apportées par le Traité de Lisbonne de 2009 alors même que le peuple français avait en 2005 rejeté le traité constitutionnel.

Elle porte en elle une réduction drastique de l'emploi public et de certaines dépenses publiques dans la mesure où la réorganisation bouleverse les lieux stratégiques où se décident les politiques publiques.

Sur un plan politique, la CGT s'oppose à cette réforme. Loin de rompre avec les politiques d'austérité, cette réforme n'apporte pas de solutions à la crise actuelle et tourne le dos aux besoins de la population.

Elle prépare la voie à une réorganisation des services de l'État qui seraient ainsi prêts pour une régionalisation plus complète ultérieurement.

Pour l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur et la recherche, la réduction de l'emploi public se traduira par une "rationalisation" de la carte des services et leur mutualisation (services académiques, CROUS).

Ces restructurations administratives se traduiront inévitablement par des suppressions postes, des mobilités forcées, des redéfinitions de postes, la dégradation des conditions de travail et en bout de course, la dégradation du service public.

■ La réorganisation dans l'Éducation Nationale (EN) et l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR)

Il existe aujourd'hui 22 régions métropolitaines et 30 rectorats. Avec la réforme territoriale, le nombre de régions passera à 13. Cela ne peut que "conduire inéluctablement à une nouvelle réflexion sur le découpage des rectorats académiques". Le gouvernement se montrait pour le moins évasif en affirmant dans le même temps que "l'organisation [de l'État] coïncidera avec les 14 futures régions" mais que "le périmètre des circonscriptions académiques ne sera pas nécessairement affecté par les modifications du périmètre des régions"¹.

Pour la CGT, ces affirmations de principe masquent bien mal les véritables intentions du gouvernement qui sont la continuation de la politique d'austérité.

Après le Conseil des Ministres du 22 avril, ont été nommés dans 9 régions (cf dernière page), un recteur coordinateur qui a en charge, en concertation avec les organisations syndicales d'"élaborer un projet d'organisation inter-académique, pouvant aller de dispositifs de coopération renforcée à une intégration

conduisant à une fusion d'académies". Mais la concertation se limite souvent à discuter des effets de la réorganisation. Les "discussions" dans les académies se limitent, en effet, à des exposés des recteurs, sans qu'un véritable dialogue soit engagé avec les organisations syndicales.

La CGT s'oppose à ces méthodes de "dialogue" : les organisations syndicales ne sont pas là pour mettre en musique les choix politiques imposés par le gouvernement !

Par ailleurs, les Inspections générales de l'EN et de l'ESR ont été chargées d'étudier l'impact de la loi dans les domaines les concernant. Un rapport a été rédigé et rendu en mai 2015. Aujourd'hui, la fusion de 10 académies est envisagée alors que 12 autres seront concernées par des rapprochements, coopérations et mutualisations. Les décisions définitives vont être annoncées courant juillet 2015.

¹ Source : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-57424QE.htm>

Les grandes lignes du rapport de l'IGAENR

Le rapport de l'IGAENR reste un rapport circonstancié et très prudent. Il se prononce pour un passage, en métropole, de 26 à 20 académies sans, toutefois, s'avancer très clairement sur ces académies, sur les hypothèses de travail et les scénarios envisagés, histoire sans doute de ne pas totalement ôter tout crédit à la pseudo-concertation organisée sur le sujet. Quoiqu'il en soit, les décisions seront arrêtées par le Premier ministre courant juillet.

Les propositions d'organisation du rapport sont :

- une organisation spécifique pour la région Ile-de-France dont l'évolution du périmètre est différée mais avec la proposition d'un vice chancelier unique pour l'ESR et la fusion des CROUS,
- des coopérations renforcées et de mutualisation pour les régions qui comptent plus de 8 départements,
- des fusions partielles comme pour Poitiers et Limoges qui intégreront la région Limousin/Poitou/Charente/Aquitaine qui compterait alors deux académies,
- des fusions pour les autres régions : Normandie, Nord, PACA, Bourgogne Franche-Comté.

Indépendamment du scénario retenu, la quasi-totalité des académies sera affectée par cette restructuration inédite et de grande ampleur de l'État en région. En effet même sans fusion, les rectorats prévoient de mutualiser un certain nombre de missions. Dans tous les cas l'impact sur les personnels sera donc important.

Les conséquences

■ Une proximité sacrifiée

Quelle que soit la forme d'organisation (coopération, mutualisation, fusion), la nouvelle organisation posera fatalement la question de la proximité ou, dit autrement, de l'éloignement géographique des sièges des futurs rectorats ou chefs lieux de région. À cet égard, le raisonnement du rapport qui se base sur les distances entre chefs lieux d'inspection académique et rectorat est effarant. Cela montre à quel point la considération de l'usager n'est pas la préoccupation de cette réforme.

■ Des mutualisations et fusions d'ores et déjà envisagées

La fusion est clairement envisagée dans l'ESR. Pour les CROUS, il s'agira de l'accélération de la politique de rationalisation et de mutualisation engagée par la direction du CNOUS. Il est prévu une chancellerie par région. Enfin, les ESPE reculent pour mieux sauter, dans la mesure où, si leur fusion apparaît souhaitable, le rapport préconise d'en différer la réalisation, compte tenu des difficultés que connaissent les ESPE. **Il faut noter que ces fusions des CROUS, chancelleries, ESPE se feront, même si les académies dont ils relèvent ne fusionnent pas.**

Les services académiques (rectorats, IA, CIO, IEN) seront affectés quel que soit le scénario retenu. La mutualisation devrait prendre la forme de répartition des grandes activités de gestion entre académies. Pour les académies fusionnées, le rapport envisage la gestion des examens et concours sur un site, la gestion des ressources humaines sur un autre.

Malgré les propos lénifiants du rapport, on voit mal comment cette répartition des rôles pourrait se faire sans suppression de postes ou mobilité forcée. Des exemples actuels de mutualisation montrent que cela s'est -ou se- traduit par des suppressions de postes dans les inspections académiques concernées. Il ne pourra pas en être autrement à plus grande échelle.

■ Une gestion des personnels enseignants plus complexe

Pour les académies concernées par la fusion, le rapport envisage la possibilité d'une gestion infra académique (considérée comme faisable par la DGRH) pour les mutations intra académiques par exemple. En tout état de cause, les difficultés de gestion seront aggravées.

■ La refonte des systèmes d'information

Visiblement, les auteurs du rapport semblent n'avoir qu'une connaissance superficielle des systèmes d'information. L'insuffisance des moyens consacrés aujourd'hui à l'ensemble des systèmes d'informations hormis SIRHEN, tant en termes de développement que d'exploitation, fait craindre les pires difficultés.

Une réforme pour quoi faire et pour qui ? ... En tout cas certainement pas pour les élèves

Dans son introduction, le rapport exprime avec force et acuité, le fait que toute évolution doit être porteuse de sens. Il s'interroge sur la valeur ajoutée qu'apportera la réforme aux élèves et aux jeunes. Nous pourrions nous attendre à ce que les mots "élève" et "jeune" reviennent de façon importante dans le rapport. Nous avons compté pour vous : "élève" apparaît 6 fois, "jeune" 4 fois, par contre "État" apparaît 31 fois, "mutualisation" ou "mutualisé" 12 fois et le mot "budget" 8 fois !

Suffisamment en tout cas pour nous convaincre que cette réforme n'est pas faite pour les élèves.

Les propositions de la CGT

Il n'est pas possible de comprendre la réforme actuelle en ignorant les vraies motivations qui l'inspirent. La réforme territoriale met en œuvre les exigences des différents traités européens afin de réduire le rôle de l'intervention publique, mettre en concurrence les régions et privatiser des activités, aujourd'hui réalisées par les services publics.

Pour le pays, la CGT revendique une autre politique budgétaire

- Revenir sur les logiques du TSCG (Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance) et du pacte de responsabilité (*ndlr* : à priori, en droite ligne de nos appréciations antérieures).
- Annuler les baisses d'impôts accordées depuis plus de 10 ans aux grandes entreprises et aux citoyens les plus riches (100 milliards de plus chaque année dans les caisses de l'État).
- Interdire aux banques de spéculer avec l'argent des ménages, protéger l'épargne citoyenne et les finances publiques.
- Réhabiliter la progressivité de l'impôt sur le revenu afin que chacun contribue au mieux vivre ensemble à la hauteur de ses moyens.

La réforme territoriale en quatre lois

- Loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT).
- Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM).
- Loi relative à la délimitation des régions.
- Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Adoptée par le Parlement le 16 juillet 2015, en attente de publication.



www.unsen.cgt.fr
Onglet : rejoignez-nous



Pour l'Éducation nationale, la CGT Educ'action revendique

- Le maintien de la formation initiale professionnelle sous statut scolaire au sein de l'Éducation nationale. La CGT Educ'action combat l'attribution aux régions de l'élaboration de la carte de formation et de l'ensemble des moyens.
- L'arrêt de la poursuite de la mise en place des structures technocratiques que sont les COMUE (COMmunautés d'Universités et Etablissements). Ce sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Une communauté d'universités et d'établissements permet de regrouper des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- Le respect des droits du personnel et de leurs instances représentatives. Exemple : la fusion actuelle des CHS-CT des services académiques éloigne cette instance des collègues, situation qui empirera avec la fusion des académies.
- Le refus de toute mobilité forcée ou "suggérée" pour le personnel.
- Le maintien des structures académiques et de toute remise en cause des DSDEN dans leur état actuel.
- Le maintien du service et de l'emploi public, en particulier dans les territoires ruraux et les quartiers populaires qui risquent d'être les grands sacrifiés de cette réforme.

La réforme en quelques repères

Calendrier de mise en œuvre

- Mai/juin 2015 :** - pseudo-concertation avec les organisations syndicales.
- Juillet 2015 :** - feuille de route adressée par le ministère à chaque recteur concerné, après validation par le gouvernement.
- 2016/2018 :** - période de préfiguration dans laquelle l'ensemble des académies reste dans le périmètre actuel mais très probablement avec un recteur commun pour celles qui doivent fusionner.
- Septembre 2018 :** - création des nouvelles académies.

Les points clés

- Mutualisation de services inter académiques par grands domaines de gestion.
- Fusion des CROUS.
- Fusion des ESPE à terme.
- Fusion des chancelleries.
- Regroupement de DASEN.
- Regroupement d'établissements.
- Création de comités de recteurs pour les académies non fusionnées.
- Coordination renforcée en matière de carte des formations professionnelle et d'apprentissage, d'orientation.
- Déconcentration des décisions d'ouverture des formations de niveau licence et des départements d'IUT.

**Vite dit !
Fusion : 53**

Coopération : 3

Non, ce n'est pas le résultat d'un match de Rugby, mais le nombre exact d'occurrences de ces deux mots dans le rapport de l'IGAENR. Sans faire aucun procès d'intention, l'analyse du champ lexical est toujours impitoyable... Comment ne pas les croire ?

Quand on vous dit que la fusion n'est pas le scénario privilégié !

9 régions, 22 académies, 78 départements concernés

Région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (10 dép.) Académie de Nancy-Metz Académie de Reims Académie de Strasbourg	Recteur de Nancy-Metz Mutualisation
Région Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin (12 dép.) Académie de Bordeaux Académie de Limoges Académie de Poitiers	Recteur de Bordeaux Mutualisation Fusion de Poitiers et Limoges envisagée
Région Rhône-Alpes-Auvergne (12 dép.) Académie de Lyon Académie de Grenoble Académie de Clermont	Recteur de Lyon Mutualisation
Région Bourgogne Franche-Comté (7 dép. + 1 territoire) Académie de Dijon Académie de Besançon	Recteur de Besançon, Fusion envisagée
Région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon (13 dép.) Académie de Toulouse Académie de Montpellier	Recteur de Toulouse Mutualisation
Région Normandie (5 dép.) Académie de Caen Académie de Rouen	Recteur de Caen Fusion envisagée
Région Nord (5 dép.) Académie de Lille Académie d'Amiens	Recteur de Lille Fusion envisagée, encore en discussion
Région Ile-de-France (7 dép + Paris)	Recteur de Paris Mutualisation
Région Provence Alpes Côte d'Azur (6 dép.) Académie d'Aix-Marseille Académie de Nice	Recteur de d'Aix-Marseille Fusion envisagée, encore en discussion

VERS D'AVANTAGE D'AUTENTICITÉ POUR LA RÉFORME DES RÉGIONS

